



Déchets de suie

Code Eural	06 13 05*
Code déchet	121005

DESCRIPTION

Suie et cendres en fûts de > 30 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres:

Eau: < 20 %
pH: 4 à 14
Chlore: < 0,5 %
Soufre: < 3 %

PCB : < 50 ppmPoint d'éclair : > 55 °C

Conditions générales:

• Pas d'objets étrangers, tels que morceaux de plastique, bouts de bois, béton, métal, toiles filtrantes pouvant endommager les installations de traitement.

Conditions d'emballage :

- Les fûts doivent être en bon état et pouvoir être fermés.
- Les fûts doivent pouvoir être vidés par basculement.